



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour l'administration**  
Direction des affaires financières



**Note de révision des résultats du RAE 2018**  
**Observatoire Économique de la Défense**  
**Juin 2021**

## **1. Contexte de la révision**

Le RAE 2018 dont les résultats statistiques ont été publiés dans l'Ecodef *Statistiques* n° 132 de juillet 2019 a fait l'objet d'un changement de champ par rapport aux RAE des années précédentes. En effet, l'arrêté du 20 octobre 2016 « *relatif à la préservation de l'anonymat des membres des unités des forces spéciales* », modifié en 2018, a entraîné la non-intégration dans le RAE des observations concernant les membres des Forces spéciales (pour les armées Terre, Air et Mer).

Pour le RAE 2019, suite à la position adoptée par l'Administrateur Général des Données de l'EMA :

- les Directions des Ressources Humaines (DRH) des Armées ont fournies les observations concernant les membres des Forces spéciales, mais l'ensemble des données identifiantes des personnels militaires (NIR, NID, localisation, imputation budgétaire) ont été anonymisées par troncature par les DRH d'Armées et services ;
- le RAE 2018 a en conséquence été révisé en intégrant les données individuelles des membres des Forces spéciales.

Les millésimes 2018 et 2019 du RAE-M sont exhaustifs (hors DGA et hors DGSE).

Seul le RAE-M 2017 est resté hors FS, pour une seule armée.

Par ailleurs, la gendarmerie a basculé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le nouveau système d'information *Agorha Solde*. Cette évolution a entraîné la scission du RAE 2019 en d'une part, un RAE sur le champ des militaires des armées (RAE-M) et d'autre part, un RAE sur le champ des gendarmes (RAE-G).

## 2. Conformité au Code des Bonnes pratiques de la Statistique Européenne

### Principe 6 – Impartialité et objectivité

*Indicateur 6.6 : Les révisions ou modifications d'envergure des méthodologies sont annoncées à l'avance.*

Le retour à l'exhaustivité du champ du RAE a été annoncée dans le « *Bilan de campagne du RAE 2019* » de septembre 2020. Ce document est transmis chaque année à l'Insee (Unité Qualité et Division Siasp) et à chaque service producteur (DRH d'armée et services). La publication *Ecodef Statistiques* n° 165 de novembre 2020 sur « *La rémunération des militaires en 2019* » informe également sur ce changement de champ.

La création du RAE-G, fruit d'une collaboration étroite avec la DGGN, s'est traduite par la publication de l'*Ecodef Statistiques* n° 171 de décembre 2020 sur « *La rémunération des militaires de la gendarmerie en 2019* », ainsi que par un « *Bilan de campagne du RAE-G 2019* » qui a été transmis à la DGGN en janvier 2021.

### Principe 8 – Procédures statistiques adaptées

*Indicateur 8.3 : Les processus statistiques sont régulièrement contrôlés et révisés si nécessaire.*

Les évolutions entre 2017 et 2018 ne peuvent être faites que sur le champ du RAE hors FS pour les deux années.

Les évolutions entre 2018 et 2019 ne peuvent être faites que sur le champ du RAE comprenant les FS pour les deux années. Concernant le calcul de la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnes en Place) entre 2018 et 2019, seule une approximation peut être calculée. En effet, la troncature des NIR et NID ne permet plus une jointure parfaite entre ces deux années.

Compte-tenu des différences constatées entre le fichier de la gendarmerie 2018 (MinArm) et celui issu d'Agorha Solde (DGGN) en 2019, il n'a pas été possible de calculer des évolutions entre ces deux années sur le champ de la gendarmerie, une note méthodologique a été établie.

### Principe 12 – Exactitude et fiabilité

*Indicateur 12.3 : Les révisions sont régulièrement analysées afin d'améliorer les données collectées, les processus statistiques et les résultats.*

Afin de pouvoir calculer des évolutions 2018 / 2019 à champ constant, une nouvelle version du RAE 2018 a été élaborée comprenant les FS. L'impact en termes d'effectifs sur les armées concernées (Terre, Air, Mer) s'est révélé être de près de 7 000 ETP en 2018.

#### **Effectifs ETP par armée d'affectation en 2018**

Armées	2018 Hors FS	2018 y compris FS	Impact des FS
Air	38 004	41 462	3 458
Terre (hors SSA)	117 716	119 942	2 226
Mer	33 088	34 388	1 300
<b>Total Air+Terre+Mer</b>	<b>188 808</b>	<b>195 792</b>	<b>6 984</b>

**Champ** : personnels militaires hors DGA, CGA.

**Source** : RAE-M; OED.

## Principe 15 – Accessibilité et clarté

*Les statistiques européennes sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.*

### Concernant le RAE-M :

Les métadonnées du RAE-M sont disponibles sur le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie>

La publication de l'EcoDef *Statistiques* n° 165 sur « *La rémunération des militaires en 2019* » a été accompagnée de la publication en ligne d'un rapport qualité (BQR du RAE-M) indiquant comment le RAE-M répond aux principes du Code des Bonnes Pratiques de la Statistique Européenne.

<https://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/publications-ecodef>

### Concernant le RAE-G :

Les métadonnées du RAE-G sont disponibles sur le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie>

La publication de l'Ecodef *Statistiques* n° 171 sur « *La rémunération des militaires de la gendarmerie en 2019* » est accompagnée d'un rapport qualité (BQR du RAE-G).

<https://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/economie-et-statistiques/publications-ecodef>